

Saison pluvieuse au Bénin : Voici comment éviter d'être foudroyé



Longtemps absentes à la saison sèche, les pluies de ces dernières semaines au Bénin deviennent inquiétantes. Cependant, les gros amas nuageux qui les précèdent, occasionnent des orages et des rafales de vents. Ils sont porteurs d'eau et d'électricité et constituent des facteurs de risques qui exposent les populations.

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus d'une dizaine de personnes sont victimes de la foudre.

La foudre est ce qui accompagne l'éclair durant les orages : il s'agit d'une décharge électrique qui se produit lorsque l'électricité statique s'accumule entre les nuages et le sol. La charge est tellement colossale puisque ces nuages d'orage peuvent transporter jusqu'à cent millions de volts d'électricité !

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus d'une dizaine de personnes sont victimes de foudroiements

globalement graves.

Néanmoins, comme face à tout danger, il ne faut pas céder à la panique : il convient d'être vigilant et de connaître les bons comportements à adopter pour se prémunir de l'électrocution.

Opter pour un parafoudre ou un paratonnerre

Le pouvoir d'achat du béninois lambda ne lui permet pas de disposer de paratonnerre et de parafoudre, puisque c'est également un bon moyen de protéger les appareils électriques, très sensibles aux surtensions.

S'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité dans la maison

Les trois voies principales d'entrée de la foudre dans votre maison sont : une décharge directe, les fils ou tuyaux à l'extérieur de votre habitat, et la propagation à travers le sol. Si vous ne disposez pas d'un parafoudre, il est indispensable de débrancher le câble d'antenne et la prise électrique du téléviseur (ce dernier peut implorer en cas de forte surtension).

Le téléphone fixe peut également se révéler dangereux : il est la cause principale des blessures par la foudre à l'intérieur. C'est pourquoi, il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Il est recommandé de s'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité : il s'agit aussi bien de la plomberie (radiateurs, éviers, tuyaux, cuisinières, robinet, baignoire, douche) que des emplacements propices aux courants d'air (portes, fenêtres, foyers, aération). Bien que les appareils électroménagers et les radios soient proscrits, vous pouvez en revanche utiliser tout appareil fonctionnant à piles.

Préférer l'intérieur de la maison à votre jardin

Si vous êtes dans votre jardin ou sur votre terrasse, il est préférable de s'abriter dans votre maison à l'approche de l'orage. N'oubliez pas que la première décharge est potentiellement aussi dangereuse que la dernière ! Préférez ne pas sortir, tout simplement. En tout cas, à l'extérieur, tachez de garder autant de murs que possible entre vous et l'extérieur. En revanche, il faut éviter de se coucher ou de

s'appuyer sur des murs ou des planchers en béton : toute structure de bâtiment est potentiellement conductrice. Contrairement au téléphone fixe, les téléphones portables modernes (sans antenne) ne sont pas contre indiqué : même en extérieur, leur volume reste insuffisant pour risquer de capter la foudre. Enfin, même s'il est à proximité de votre quartier, ne comptez pas sur la protection du paratonnerre d'un clocher : il protège assez mal les alentours : sa zone de protection n'excède pas soixante mètres s'il est placé à une trentaine de mètres de hauteur.

Restez immobile: Pour la même raison, il est dangereux de rester debout. S'il n'y a aucun abri à proximité (hutte de pierre, église, chapelle, voiture non décapotable), la meilleure position à adopter est celle du fœtus, qui consiste à rester couché, les jambes repliées sur soi. L'idéal est de s'allonger sur un ciré ou sur une autre pièce en matière isolante tel le plastique. Ainsi, il est également recommandé de ne pas marcher et de ne pas courir afin d'éviter la "tension de pas".

Dispersez-vous: Par ailleurs, les personnes en groupe sont d'autant plus susceptibles d'être touchées par la foudre. Effectivement, pour éviter un "éclair latéral", il est conseillé de s'écarter d'au moins trois mètres de son voisin.

Voici en brève quelques règles pour vous permettre de prémunir les risques de foudroiements.

Megan Valère SOSSOU

Santé publique au Bénin :

corruption pour accéder aux soins à la maternité du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines

Pour accéder aux soins à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, usagers et soignantes rançonnent. Cette pratique corruptive est entretenue par certains usagers en quête d'accès rapide aux soins et par une frange des soignantes à la recherche de gains faciles pour arrondir les fins de mois.



Maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines. Mercredi 03 Février 2021. Il sonne 12 heures 40 minutes. Soignantes, accompagnants et quelques fois des

parturientes font leurs habituelles navettes. Dans les couloirs, quelques accompagnants visiblement stressés espèrent impatiemment la délivrance des leurs. Quoiqu'ils sont pour la plupart prêts à corrompre les soignantes selon que celles-ci s'accordent ou non.

Ils sont nombreux, ces usagers du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines à croire, à tort, qu'il est normal de corrompre le personnel soignant pour accéder aisément aux soins de santé à la maternité. Une fausse perception alimentés par certains actes indéliçats d'une frange des soignantes à cette maternité.

Marianna, jeune dame, la vingtaine vient d'accoucher des jumeaux. Tellement contente, elle ne compte pas quitter la maternité sans faire un geste à la sage-femme qui l'a assistée, elle déclare, « C'est ingrat de ne pouvoir pas remercier la soignante qui vous a assisté pendant l'accouchement ».

Dans le même temps, le sieur Arnaud S. qui accompagnait sa seconde épouse, à l'accouchement, affirme « Moi, je ne manque pas de donner un cadeau en signe de reconnaissance aux soignantes qui s'occupent de mes femmes car elles font un travail extraordinaire ». Ce n'est pas de la corruption soutient-il.

Usagers et soignantes à la barre

En effet, cette pratique corruptive mal perçue par les usagers est renforcée par l'attitude peu orthodoxe de certaines soignantes. Une situation qui amplifie la vulnérabilité des usagers en provenance des milieux ruraux

Bernardin H. est un agriculteur dans la commune de Agbangnizoun. En tant que ancien accompagnant à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, il raconte sa mésaventure. « ...il y a quelques mois, ayant appris que ma femme avait à peine accouché, une sage-femme se précipitait vers moi dans le couloir avec le nouveau-né. Elle me félicita joyeusement tout en me demandant de l'argent pour

se rafraichir en guise de célébration du nouveau né ». Pour Bernardin, ce n'était pas sur un ton sérieux. Donc il n'y tallait pas d'importance. Malheureusement, il a finit par remettre difficilement 1000 F CFA.

Un autre son de clôche vient de Yêdji O., instituteur et ancien accompagnant à la maternité du CHD Zou-Collines. « *En Juin 2020, j'ai été obligé de remettre 2000 F CFA sur demande d'une soignante aux fins de faciliter l'achat expresse de quatre poches de sang à injecter à mon épouse qui faisait un saignement après accouchement* ». Un fait que regrette Yêdji avant de se convaincre qu'il n'avait pas le choix devant la santé agonisante de son épouse et payer la rançon.

Pour ces usagers rencontrés, ces pratiques corruptives se passent avec la complicité de plusieurs autres agents des services plus ou moins rattachés à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines.

Pourtant, nous renseigne une soignante sous couvert de l'anonymat, des mesures ont été mise en place par les autorités dont des contrôles inopinés, des fouilles spontanées et des sondages auprès des usagers, le mal persiste. Le service des plaintes, par ignorance est moins connu des victimes.

Une raison qui justifie, selon Robbin Accrombessi, Président de l'Association des Consommateurs du Bénin le fait que son creuset n'ait pas reçue malheureusement des dénonciations de ces pratiques, jusque là.

Toutefois, notons que nos multiples tentatives par des procédures administratives pour interviewer les autorités compétentes à divers niveaux du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines sont restées vaines.

Des dispositions légales pour lutter contre la corruption

Le juriste Joël Christian SEDOGB0 déplore la situation précisant qu'il s'agit bien des pots-de-vin et du rançonnement. Il explique qu'au regard de la loi No 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres

infractions connexes, la peine est la même pour le corrupteur et le corrompu. Cette loi, rappelle-il, dispose en son article 40, une peine d'emprisonnement de cinq (05) ans à dix (10) ans et d'une amende égale au triple de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées à l'encontre de tout agent public qui aura directement ou indirectement sollicité ou agréé des offres ou promesses.

Mieux poursuit-t-il, concernant les cadeaux ou gestes, le décret No2008-813 du 31 décembre 2008 portant code des valeurs et d'éthique de la fonction publique interdit la corruption et l'acceptation de cadeaux par les agents publics. Le juriste prévient tout de même que l'article 15 du même texte recommande que s'il n'a été possible pour un agent public de résister à un cadeau, de se confier au secrétaire général de son administration qui lui dictera la conduite à tenir.

Ainsi, bien que le gouvernement continue de multiplier des efforts pour lutter contre la corruption, toute la société béninoise, en particulier les acteurs de la santé (soignantes, usagers) sont également appelés à faire autant d'efforts pour éradiquer le mal du secteur très sensible qu'est la santé a-t-il conclut.

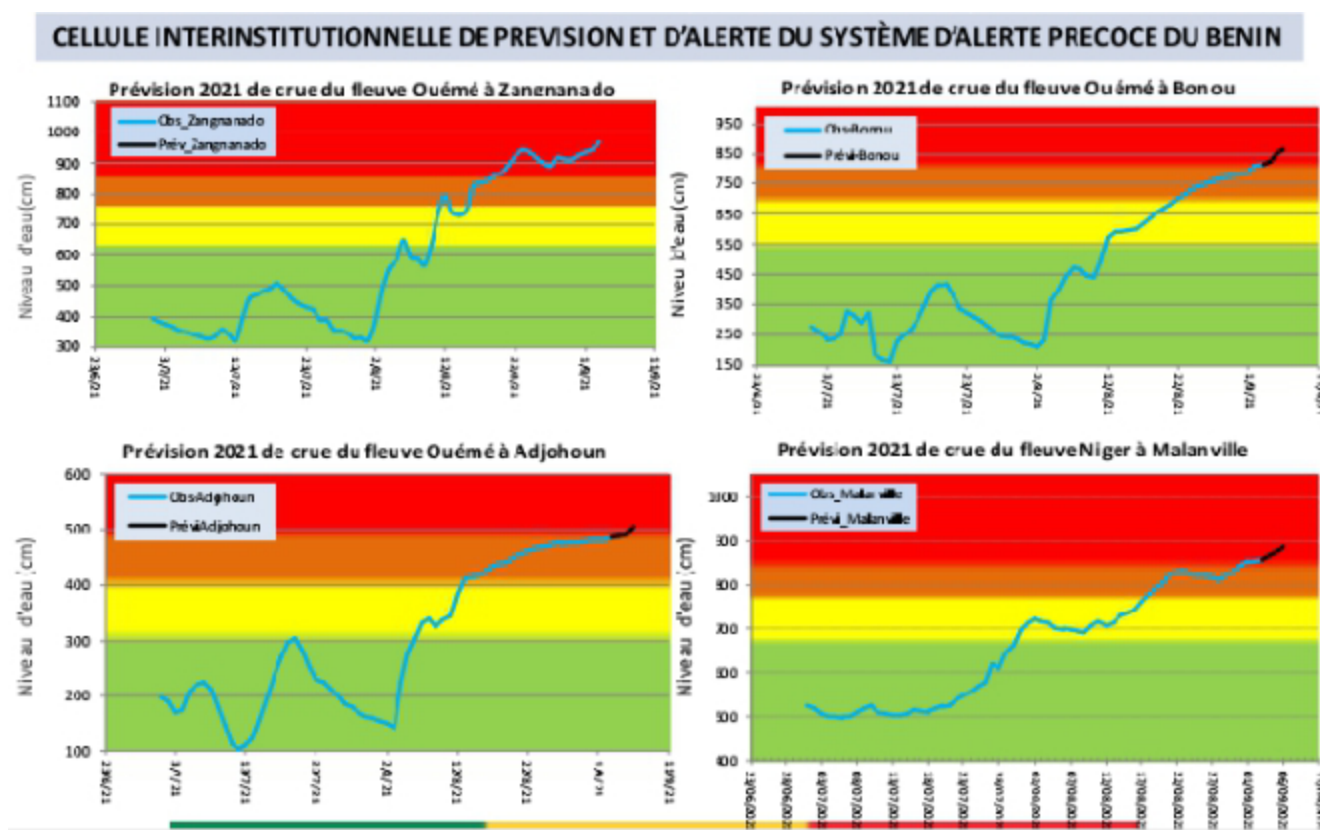
Megan Valère SOSSOU

Extrême climatique : alerte risque élevé de catastrophe d'inondations au Bénin

Si la véritable saison pluvieuse n'a pas suffisamment mouillée le territoire béninois, cette petite saison sera plus

marquante. Et pour cause, des quantités de pluies abondantes précipitent depuis quelques jours du nord au sud du Bénin. Ces récentes pluies donnent du fil à retordre aux populations béninoises et à ses autorités.

Dans un message d'alerte paru dans le bulletin d'alerte aux inondations valable du 03 au 09 septembre 2021, la cellule interinstitutionnelle de prévision et d'alerte du système précoce du Bénin alerte d'une situation inquiétante. Selon les informations recueillies, dans la basse vallée de l'ouémé le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Zangnanado et Bonou et Adjohoun. Dans le bassin du Niger le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Malanville et Karimama.



Ainsi, pour les trois (03) prochains jours, il est prévu une hausse du niveau d'eau dans la basse vallée de l'ouémé et une hausse du niveau d'eau dans le bassin du Niger.

Un système humain exposé et vulnérable

A en croire le message d'alerte, ce niveau d'alerte demeurera rouge dans le bassin du Niger aux voisinages de Malanville et

Karimama. Il l'est également dans la basse vallée de l'ouémé aux voisinages de zangnanado, Bonou et Adjohoun. Conséquences : plus de neuf cents mille personnes sont potentiellement exposées, sans oublier les habitations, les champs agricoles et les pistes.

NB : Les niveaux d'eau relevés ce jour 03 septembre 2021, sur le fleuve ouémé 971 cm à Zangnanado, 817 cm à Bonou et 485 à Adjohoun et sur le fleuve Niger 858 cm à Malanville.

La communauté des communes de la vallée du Sitatunga mise sur les fonts baptismaux

Les élus communaux des communes de Abomey-Calavi, de Zè et de So-Ava s'engagent plus que jamais à œuvrer pour une gestion durable des ressources naturelles de la vallée du Sitatunga. Cet engagement motivé par CREDI ONG dans le cadre de l'initiative vallée du Sitatunga, a été entériné par une Assemblée Générale Constitutive ce mercredi 04 Août 2021.



Photo de famille

Les élus locaux des communes de Abomey Calavi, de Zè et de So-Ava ont tenu sous l'égide de l'Organisation Non Gouvernementale, Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré, ce mercredi 04 Août 2021, dans la salle de conférence de la mairie de Abomey Calavi l'Assemblée Générale Constitutive de la communauté des communes de la vallée du Sitatunga. Objectif, améliorer la gestion et la gouvernance du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga.

A l'ouverture des travaux de cette Assemblée Générale Constitutive, le maire de la commune de Abomey Calavi, Angelo AHOUANDJINO a, avec un cœur débordant de joie, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a pour finir remercier les partenaires techniques et financiers à cette initiative de la vallée du Sitatunga fait signifier que cette étape de l'AGC est un acte mémorable au regard de sa vision.

Convaincu qu'à l'issue de l'activité la communauté des communes de la vallée du Sitatunga, disposera des outils et textes nécessaires pour sa meilleure gestion, CHABI-YAOURE Fai, représentante du Directeur du Centre National de Gestion des Réserves de Faune, a toutefois noté une continuité dans les actions. Elle a, à cette occasion, réaffirmée au nom de son Directeur, le soutien du Centre National de Gestion des Réserves de Faune pour la suite des actions à mettre en œuvre pour la protection de la vallée.

Procédant à l'ouverture des travaux de l'Assemblée Générale Constitutive, le représentant du Préfet du département de l'Atlantique, Justin GNONLONFOUN, se réjouit au regard des activités de concertation, de renforcement de capacités entreprise précédemment par CREDI ONG, que le système de gestion de la vallée sera performant à plus d'un titre. Car, remarque t-il c'est la première intercommunalité dédiée à la gestion stricte des ressources naturelles qui se met en place au Bénin.

« Cette coopération est de toute évidence le souhait du gouvernement et de son chef, qui, à travers le ministère de la

décentralisation et de la gouvernance locale, travaille à resserrer les liens entre les communes pour aborder le processus de développement de façon cohérente et harmonisée », a-t-il indiqué.

Au cours des travaux, le Directeur Exécutif de CREDI ONG a passé en revue aux participants, l'historique, les acquis, les enjeux et les perspectives de l'initiative de la vallée du Sitatunga.

Un bureau et trois commissions techniques pour une meilleure gestion de la vallée du Sitatunga



Membres élus

S'en suivra la mise en place du présidium qui a conduit l'étude des textes statutaires et l'adoption à l'unanimité des 15 délégués présents avec à la clé un bureau présidé par le maire de la commune de Abomey Calavi, Angelo AHOUANDJINO. Ce bureau est soutenu par trois commissions spécialisées et composées chacune de trois personnes élues par les délégués des différentes communes concernées.

Réunit désormais dans un creuset, ces élus locaux, élus à cette faveur de cette initiative, entendent apporter leur contribution à la gestion durable de la vallée du Sitatunga. Pour le tout premier et nouveau président élu à la tête du bureau de la communauté des communes pour la vallée du Sitatunga, c'est la synergie d'action qui permettra d'atteindre les objectifs escomptés. Car, renchérit-il, c'est ensemble on peut sauter les montagnes.

Bernard HOUEDENOU, 2e Adjoint au maire de la commune de Zè, dit toute sa joie de voir naître une communauté pour le bien être des populations des sept arrondissements occupés par la vallée du Sitatunga au niveau de la commune de Zè.

Quant à Honoré GOHOUNGO, élu local de la commune de So-Ava et Président de la commission chargée de la Trésorerie, du Secrétariat et des affaires administratives, le respect des différents textes adoptés à cette occasion sera le socle du pari à gagner dans un an.

Pour rappel, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) entre les trois communes est mis en œuvre dans le cadre du projet STGWA-600 financé par le fond d'action BIOPAMA soutenu par l'Union européenne et l'Organisation des Pays d'Afrique des Caraïbes et du pacifique. Notons que cette intercommunalité entre Abomey-Calavi, Zè et So-Ava autour du Parc Naturel de la vallée du Sitatunga est mise sur les fonds baptismaux afin de gérer au mieux les ressources naturelles de cette vallée de Sitatunga pour le bonheur des populations des communes concernées.

Bénin/Parakou: L'ONG Save Our Planet rend propre le carrefour Hubert MAGA



Très tôt ce matin du Samedi 17 Juillet 2021, les jeunes écologistes engagés dans la campagne #229EcoCitoyens de l'ONG Save Our Planet ont pris d'assaut le carrefour Hubert MAGA. Objectif, rendre propre et attrayant ce carrefour emblématique. Campagne de salubrité à Parakou/ONG Save Our Planet



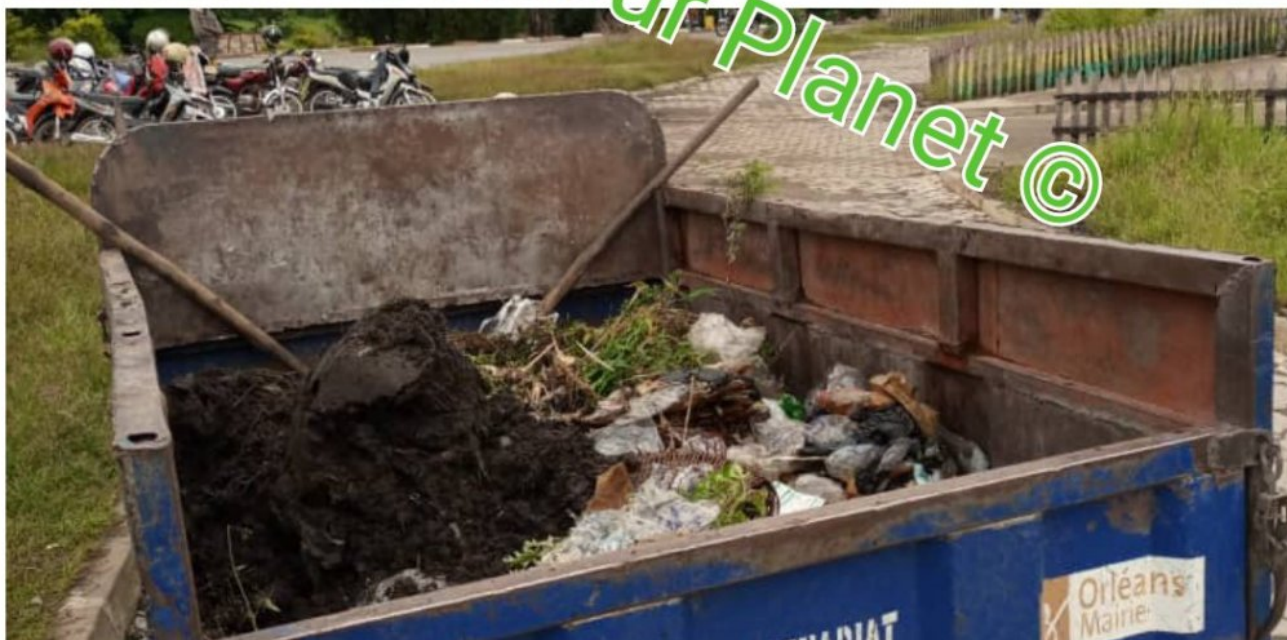
A travers sa campagne #229EcoCitoyens, l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP, a pris d'assaut l'emblématique Carrefour Hubert MAGA situé à l'entrée de la grande ville du Nord Bénin, Parakou.

Objectif, rendre propre et attrayant cet espace qui en plus d'être une place publique porte le nom de celui à qui les béninois doivent la célébration de la fête du 1er Août, le père de l'indépendance du Bénin.



L'activité qui a connu la présence d'une trentaine de jeunes a démarré par les mots de bienvenue et d'encouragement respectivement du Chargé de Programmes de l'ONG Save Our Planet Bill AGASSOUNON, du partenaire Give 1 Project Faouziyatou BANI GANI, et du Représentant du Chef du 1er Arrondissement de Parakou.

Dans une ambiance faite de convivialité et de fierté éco-citoyenne, les jeunes hommes et femmes ont su bien manipuler leurs outils de travail, gants ; houes ; balaies ; râteaux ; pelles et coupes-coupes pour imprimer la marque de la propriété à ce carrefour de renom. Rassemblement des ordures dans un tricycle



Cette place autrefois gagnée par les mauvaises herbes, les sachets plastiques et des tas d'immondices, a été rendu propre par la détermination et l'engagement éco-citoyen des jeunes hommes et femmes mobilisés par l'ONG Save Our Planet. Un éco engagement sans faille



Il est à noter dans cette démarche que l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP a été soutenu par les autorités locales de Parakou dont la mairie qui a mis un tricycle à la disposition de l'activité et le Chef du 1er Arrondissement qui s'est fait représenté.



Pour rappel, la grande campagne de salubrité dénommée #229EcoCitoyens, lancée officiellement en 2019 avec les apprenants de l'Ecole Primaire Privée Trésor de la Pierre Angulaire, à Tindji, commune de Zakpota, continue d'impacter les communautés urbaines et rurales à la prise de conscience éco-citoyenne. Photo de famille #229EcoCitoyens

Pollution de la lagune de Cotonou à Enagnon :

L'application des textes à rude épreuve

La lagune de Cotonou qui est un chenal de plus de 4 km construit à l'époque coloniale pour relier le lac Nokoué à l'océan Atlantique, a vu ces dernières années, ses digues surpeuplées de manière illégale, favorisant les dépotoirs sauvages. Face à cette situation qui constitue une violation des dispositions de la loi portant gestion de l'eau qui garantit la protection des plans et cours d'eau contre toute forme de pollution, l'Etat est resté pendant longtemps impuissant. Mais, l'espoir d'une application ferme des textes de lois renaît avec l'opération de déguerpissement et d'assainissement des berges de la lagune pour une gestion durable de cette ressource vitale. Pourtant, la loi portant gestion de l'eau adoptée depuis plus d'une dizaine d'années, a fait des cours et plans d'eau, des ressources à protéger au Bénin. L'application des textes de lois pour la sauvegarde des ressources naturelles est en cause.



La lagune Cotonou polluée

Mardi 22 Juin 2021. Il est dix (10) heures 15 minutes au quatrième arrondissement de Cotonou plus précisément dans le quartier Enagnon. Assis dans la cour de maison entouré de sa famille, juste en face de la clôture d'un chantier d'aménagement, Romain Coffi suit une émission radiophonique. Cet autochtone autrefois pêcheur, confie n'avoir jamais réalisé une toilette, ni acheté une poubelle dans sa maison. *« Avant, nous creusions sur la berge pour nous mettre à l'aise »*, nous confie-t-il.

Pourtant, cette lagune reste et demeure, une ressource en eau qui profite largement à cette frange de la population de Akpakpa-Dodomè. Avec ses potentialités à procurer des poissons qui constitue la principale source de revenus des hommes et des femmes du quartier Enagnon.

Tout comme les autres ménages à Enagnon, le ménage de Romain ne dispose pas de poubelles, ni d'un système normal de gestion des déchets ménagers. *« Nous avons pris l'habitude d'enfouir sur la berge et jetions régulièrement les déchets domestiques dans la lagune »*, dicit Romain.

Ces déchets en majorité des plastiques, ont profondément mis à mal l'écosystème aquatique de ce milieu. En effet, la productivité en poissons de la lagune a diminué. Un fait que confirme Romain. « *Il nous est difficile de pêcher la moindre quantité de poissons sans qu'elle ne soit pas remplie des déchets plastiques* ». Une situation qui a conduit à une baisse de revenus et finalement à un abandon de la pratique de la pêche sur le plan d'eau. Aujourd'hui, Romain est devenu un vigile d'une structure privée de sécurité dans la ville de Cotonou.

Un peu plus loin de Romain se trouve une riveraine, une institutrice à la retraite, résidante à Enagnon depuis 1984 qui requiert l'anonymat. Bien consciente des risques sanitaires et environnementaux auxquels, ils sont exposés, elle ne pense pas que les populations de Enagnon soient les seules responsables de la pollution de la lagune.

En effet, explique-t-elle, la lagune par l'effet de la vague draine aussi une quantité plus importante de déchets en provenance du marché Dantokpa vers la berge de Enagnon. Une catastrophe écologique qui a longtemps duré sous les regards des autorités centrales et locales qui pendant longtemps, sont restés impuissants. Et ce malgré, les dispositions de plusieurs textes de lois qui garantissent la protection des ressources en eau.

Un désastre écologique préoccupant

Depuis 2002, l'étude portant sur « *l'évaluation de la pollution organique et bactériologique due aux excreta, aux eaux usées et aux déchets solides dans la lagune de Cotonou* », réalisée par Melkior O KOUCHADE a montré que cette ressource « *transformée en réceptacle de déchets de toutes sortes* », ne fait l'objet d'aucune gestion rationnelle ou efficace. Alors que le Bénin, depuis 1998, a adopté la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme approche de gestion des ressources en eau et depuis 2010, la loi 2010-44 du 24 novembre 2010, a intégré ses principes pour l'avènement d'une

gestion durable de l'eau.

En tirant la sonnette d'alarme à travers cette évaluation des risques, Melkior O KOUCHADE, invitait à réfléchir sur la maîtrise des problèmes que pose la gestion des déchets solides ménagers produits par les populations installées anarchiquement le long des berges et surtout ceux du grand marché Dantokpa. Car, soutient-il, ces déchets les eaux de la lagune connaissent une pollution organique et bactériologique. Les indicateurs de pollution ont été mesurés et ont permis d'établir la relation de cause à effet entre les rejets dans la lagune de fèces, d'ordures ménagères et d'eaux usées d'origine domestique et commerciale d'une part et le degré de pollution de ces eaux d'autre part.

Un cadre juridique encore inappliqué

Plusieurs textes de lois protègent la lagune de Cotonou et toutes les ressources naturelles de toute forme de pollution. L'article 15 de la loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, indique clairement que « *Nul ne doit émettre, déposer, dégager, rejeter ou permettre l'émission, le dépôt, le dégagement, l'écoulement ou le rejet dans l'environnement de contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par les lois et règlements...* ». L'article 28 va plus loin pour interdire tout déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect de toute nature pouvant provoquer ou accroître la pollution des eaux.

Ainsi, tous les acteurs sont unanimes avec Dr Pulchérie Donoumassou, juriste environnementaliste pour dire que le Bénin dispose d'un cadre juridique « riche », favorable à la protection de l'environnement. De l'article 27 de la Constitution du 11 décembre 1990 à l'article 4 de cette loi, il est clairement indiqué que l'Etat veille à la protection de l'environnement, la restauration les sites dégradés et la surveillance en permanence de la qualité de l'environnement. Ce qui est en cause, c'est l'application des textes. Selon le technicien en assainissement urbain, Lignières SOSSOUHE, l'application des textes sur la gestion intégrée des

ressources en eau, particulièrement le principe Pollueur-Payeur n'est pas encore une réalité au Bénin et pour l'heure, les ressources en eau ne font pas encore l'objet d'une gestion durable et d'une valorisation.

L'aménagement de la berge, un début d'application des textes

En février dernier 2021, le gouvernement a décidé de reprendre les travaux d'assainissement des berges dans le cadre du projet d'assainissement des berges lagunaires de Cotonou qui date de 2003. Le ministère du cadre de vie et du développement durable a donc demandé aux occupants des berges lagunaires, de « déguerpir » en application de la loi portant gestion de l'eau qui stipule que l'eau fait partie du domaine public. « Pendant longtemps, la lagune a été notre poubelle mais nous avons cessé il y a trois mois, en raison de l'aménagement de la berge », témoigne un riverain de la berge lagunaire à Enagnon dans le 4e arrondissement de Cotonou.

Ainsi, plusieurs populations des quartiers populaires en bordure de la lagune ont été priées de quitter les lieux pour sauver les berges de la pollution. Les travaux d'aménagement ont été renforcés par la réalisation de toilettes publiques sur la berge. Également, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité dans le Grand Nokoué créée en novembre 2018 par l'État béninois, et qui met en œuvre le Projet de Modernisation de la Gestion des déchets solides ménagers, a dépêché des barques à ordures dans le quartier.

Aujourd'hui, le technicien en assainissement urbain, Lignièrès SOSSOUHE, se réjouit déjà de ces mesures mais invite au respect des normes dans la gestion des toilettes publiques ou privées pour éviter toute pollution par voie souterraine des eaux. Il reste que les mesures entreprises soient durables en application des textes pour que la gestion des ressources en eau soit effective et durable.

Megan Valère SOSSOU

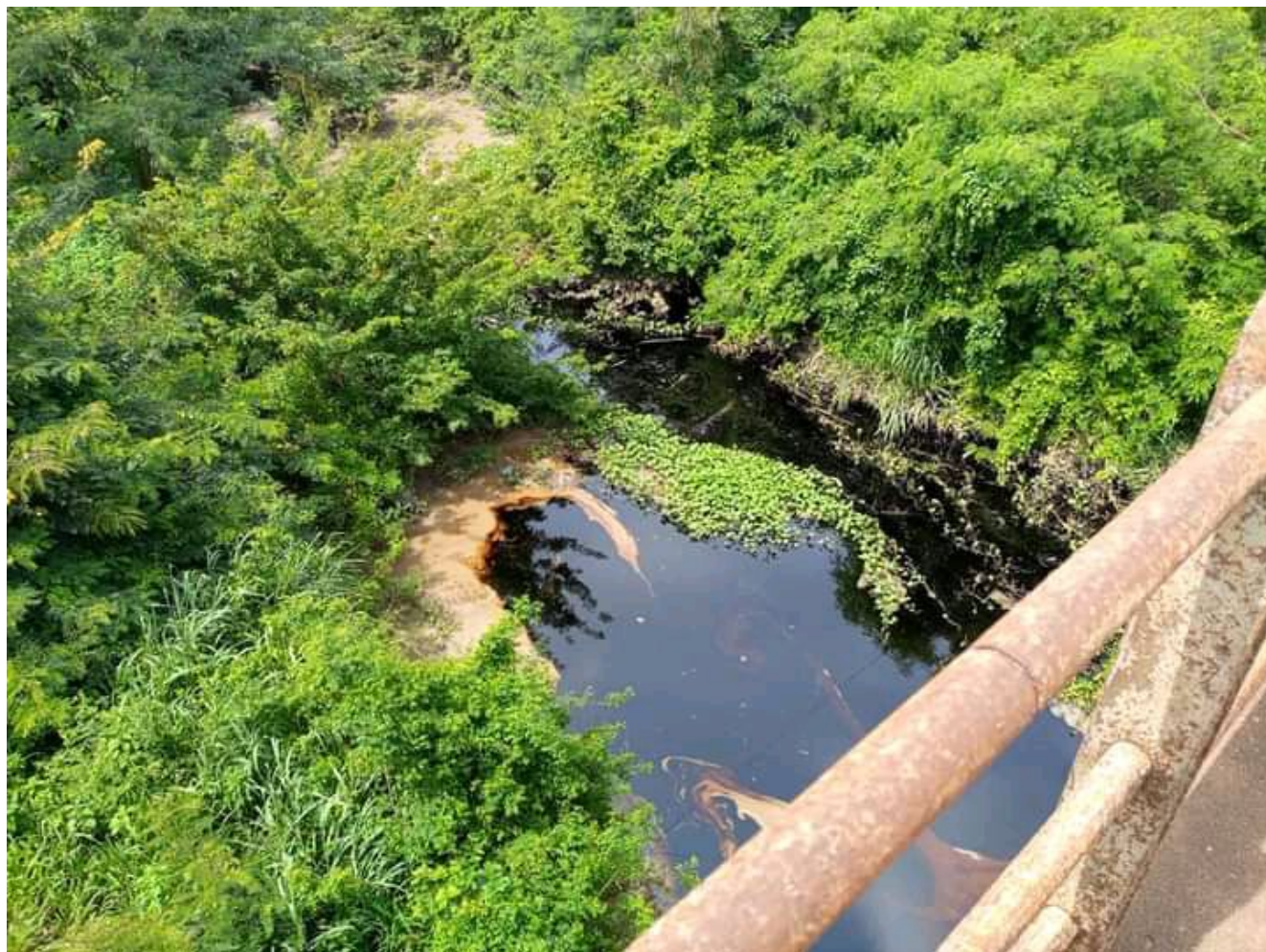
Pollution dans les Collines : Une quantité importante de liquide inflammable dans le fleuve Ouémé

Le département des Collines qui ne s'est pas encore remis d'une situation d'ouverture de vanne du canal des eaux usées dans le fleuve ouémé par une société sucrière, est une fois de plus attaqué.



En effet, le Samedi 03 Juillet 2021, nos confrères de l'Agence Bénin Communication des Collines, nous informaient d'une

présence inquiétante de liquide inflammable dans l'un des affluents du fleuve ouémé au large de Logozohè, commune de Savalou.



Il s'agit d'un camion transportant de liquide inflammable qui allait dans le sens de Logozohè. Ce dernier s'était vu renverser dans le fossé près de la rivière. Conséquence, une quantité importante de liquide inflammable se retrouve dans la rivière. A en croire notre source, la situation a eu lieu suite à l'éclatement du pneu devant côté non chauffeur du camion.



Une pollution sanitaire et environnementale de plus qui mérite enquête et justice.

Vulgarisation des textes, politiques et lois sur l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin: les journalistes s'engagent

Il a été organisé à l'attention des femmes et hommes des médias du Bénin, un atelier national sur la vulgarisation des politiques, lois et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin. C'était du lundi 21 au mardi 22 Juin 2021 dernier à l'Hôtel du Lac (Cotonou).

Megan Valère SOSSOU



Photo de famille Atelier PNE/UICN PACO/GWP/A0

L'exacerbation des événements climatiques extrêmes dont la sécheresse et les inondations en Afrique de l'ouest, conséquences du réchauffement climatique, justifie l'organisation d'un atelier national au profit des médias au Bénin.

Cette rencontre organisée conjointement par le PNE Bénin, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à travers son Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (UICN PACO) et Global Water Partnership Afrique de l'ouest (GWP/A0) dans le cadre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale a reçu le financement de l'Agence Suédoise pour le Développement International.

Elle a impliqué une quinzaine de femmes et hommes des médias, venus de tous les départements du Bénin à la vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin.

A l'ouverture, André ZOGO, Secrétaire Exécutif du Partenariat

National de l'Eau, a salué l'accompagnement et l'implication de l'UICN PACO dans le renforcement des capacités des Hommes des médias.

Prenant la parole, au nom de l'Unité de Coordination de l'UICN PACO, Ludovic Aristide TAPSOBA justifiant l'initiative par la nécessité de concerter les acteurs dans la vision d'une gestion rationnelle des ressources naturelles en Afrique occidentale, a encouragé les participants à donner de bonnes orientations et des propositions réalistes et réalisables afin d'accompagner la mise en œuvre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale.



Les officiels à l'ouverture de l'atelier
Représentant le ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette circonstance, Jeanne AKOHA a remercié les différents partenaires à l'évènement sans oublier de rappeler le rôle crucial que doivent jouer les journalistes dans la compréhension des textes, et lois et politiques liés à l'eau,

l'environnement et le climat au Bénin.



Les journalistes en session de travail

Les différentes communications sur les problématiques liées à l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin, le cadre légal et politique sur le changement climatique, sur l'eau en Afrique de l'ouest et au Bénin ont meublé les acquis des participants.



Photo de famille Atelier PNE UICN PACO GWP A0

Tout en s'engageant pour une large vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat, les femmes et hommes des médias participants ont su produire des messages et articles de presse écrite, audio et audiovisuelle.

Selon Romain Dékadjevi, journaliste à Radio Tokpa, c'est un renforcement de capacité qui vient à point nommé pour mieux sensibiliser les populations et les décideurs sur les politiques et textes adoptés sur l'eau, le climat et l'environnement.

Les participants qui ont reçu leurs attestations de participation, sont sortis de cette rencontre mieux aguerris pour informer, sensibiliser et mobiliser les populations et décideurs sur les politiques, textes adoptés et lois sur l'eau, le climat et l'environnement au Bénin et dans l'Afrique de l'ouest.

Café Climat Calavi 2021 : l'ONG Save Our Planet en collaboration avec ses partenaires, réédite l'exploit d'une jeunesse engagée à l'innovation climatique

Dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement, instaurée par les nations unies pour sensibiliser à la protection de l'environnement, l'ONG Save Our Planet en collaboration avec ses partenaires a tenu le pari de l'organisation de la 2e édition du Café Climat étape de Calavi 2021. C'était dans la salle SOKPON du Laboratoire d'Ecologie Appliquée à l'Université de Abomey-Calavi, le samedi 05 juin 2021.



Megan Valère SOSSOU

Fidèle à sa vision de contribuer à la protection de l'environnement au Bénin, l'ONG Save Our Planet a décidé à travers son projet dénommé Café Climat d'impliquer les jeunes non seulement dans la recherche de solutions innovantes pour lutter contre les changements climatiques, mais aussi, soutenir leur participation à la gouvernance locale en la matière.

Ainsi, le samedi 05 juin 2021, une quarantaine de jeunes passionnés, spécialistes, et engagés dans la lutte contre les changements climatiques, réunit dans la salle SOKPON du laboratoire d'Ecologie Appliquée à l'Université de Abomey Calavi, a réfléchi et proposé des solutions capables de renverser la tendance climatique.

La rencontre s'est ouverte aux environs de huit heures et trente minutes par les mots de bienvenue du président de la jeune organisation qui fête ses deux années d'existence.



Ouverture de la séance par le Parrain, le Président ONG Save Our Planet, le Représentant partenaires

Dans son allocution, Megan Valère SOSSOU, Président de l'ONG Save Our Planet a souhaité les bienvenues au parrain, aux partenaires et à tous les participants, venus de divers horizons. Il fait remarquer toute l'importance du Café Climat au regard des perturbations climatiques que subissent les communautés du Sud Bénin précisant que la présence d'experts et d'acteurs le réconforte déjà de la réussite de l'évènement.

A la suite du message de réaffirmation de soutien du représentant des différents partenaires à cet évènement, le parrain a salué toute la détermination des membres de l'ONG Save Our Planet à relever le défi d'une justice climatique mondiale. Il a par ailleurs appelé à une synergie des organisations et activistes climatiques pour l'atteinte de l'objectif 13 du développement durable.

Après un zoom sur le projet Café Climat fait par Oslyde Cham LANGANFIN GLELE, Chargée de suivi-évaluation au sein de l'ONG Save Our Planet, en lieu et place du Vice Président M. Joseph OLOWO, Chargé du projet Café Climat 2021, dérangé pour des raisons professionnelles, place aux échanges sur le thème principal animé par le professeur Henri TOTIN VODOUNON



Dans une ambiance conviviale de donner et de recevoir, ce scientifique de renom dans le domaine de la climatologie au Bénin à éclairer la lanterne des jeunes participants sur le rôle des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques.

Dans cette optique, l'innovation devient l'élément clé pour garantir un bien-être socio-économique et environnemental. « Vous devez en tant qu'activistes climatiques apporter une plus-value à toutes vos initiatives afin quelles soient innovantes et impactent positivement toute votre communauté » a-t-il recommandé. L'instant questions-réponses a agrémenté les échanges.

Les participants ont eu droit à une motivation au leadership en innovation climatique présentée par la conférencière et Géophysicienne Sonia ALOWAKINNOU.





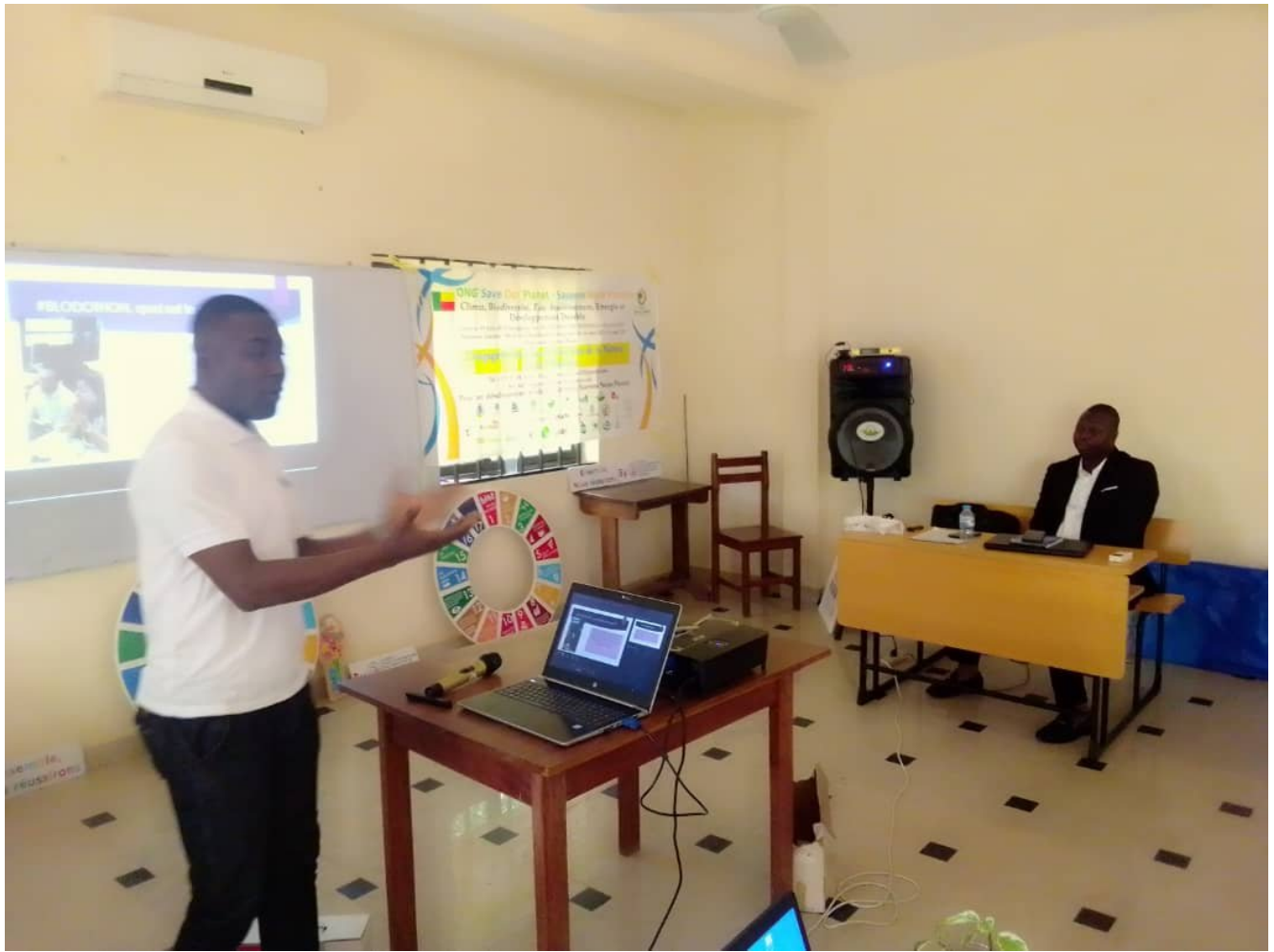
Il s'en est suivi les présentations thématiques, débutés par celle du panier agriculture durable animés par le Directeur de la Société Cité Bio, M. Gaétan ALLIDE et le Président de l'ONG Refuge de l'Agronome, Stanislas OUSSOUKPEVI. Ces panélistes ont levé le coin de voile sur l'apport de l'agriculture biologique et écologique pour un climat meilleur.







Il en est de même pour le domaine Energie durable, qui a été marqué par le partage d'expérience de M. Bruno GBODJIVI CEO de Smile Waste sur le BioGaz, et M. Roland ADJOVI le Directeur de Arpy Reigns, réputé dans la fabrication du charbon écologique au Bénin. Ce panel a permis aux participants de mieux comprendre le sens du recyclage et du rôle indéniable des énergies durables (biogaz, charbon écolo etc.) dans les actions en faveur du climat.





Le dernier panel animé par M. Mohamed ADJIBI de Voix et Actions Citoyennes sur la réparation des appareils électroniques évitant les émissions des déchets électroniques, initiative Blodothon et le Dr Innocent AHAMIDE, Enseignant chercheur à l'herbier National, Botaniste et membre de LONG Save Our Planet sur l'importance de la conservation de la biodiversité sur le climat. A travers ce panel, les participants sont mieux aguerris sur les différentes techniques de protection du climat par des initiatives éco-citoyennes responsables.

Le Café Climat, étape de Calavi a servi également de tremplin pour des propositions de solutions innovantes à la suite des travaux des quatre groupes thématiques constitués à savoir : Climat-Agriculture, Climat-Biodiversité, Climat-Energie et Eau et enfin Climat-Santé.



Groupe Climat-Agriculture



Groupe Climat-Biodiversité

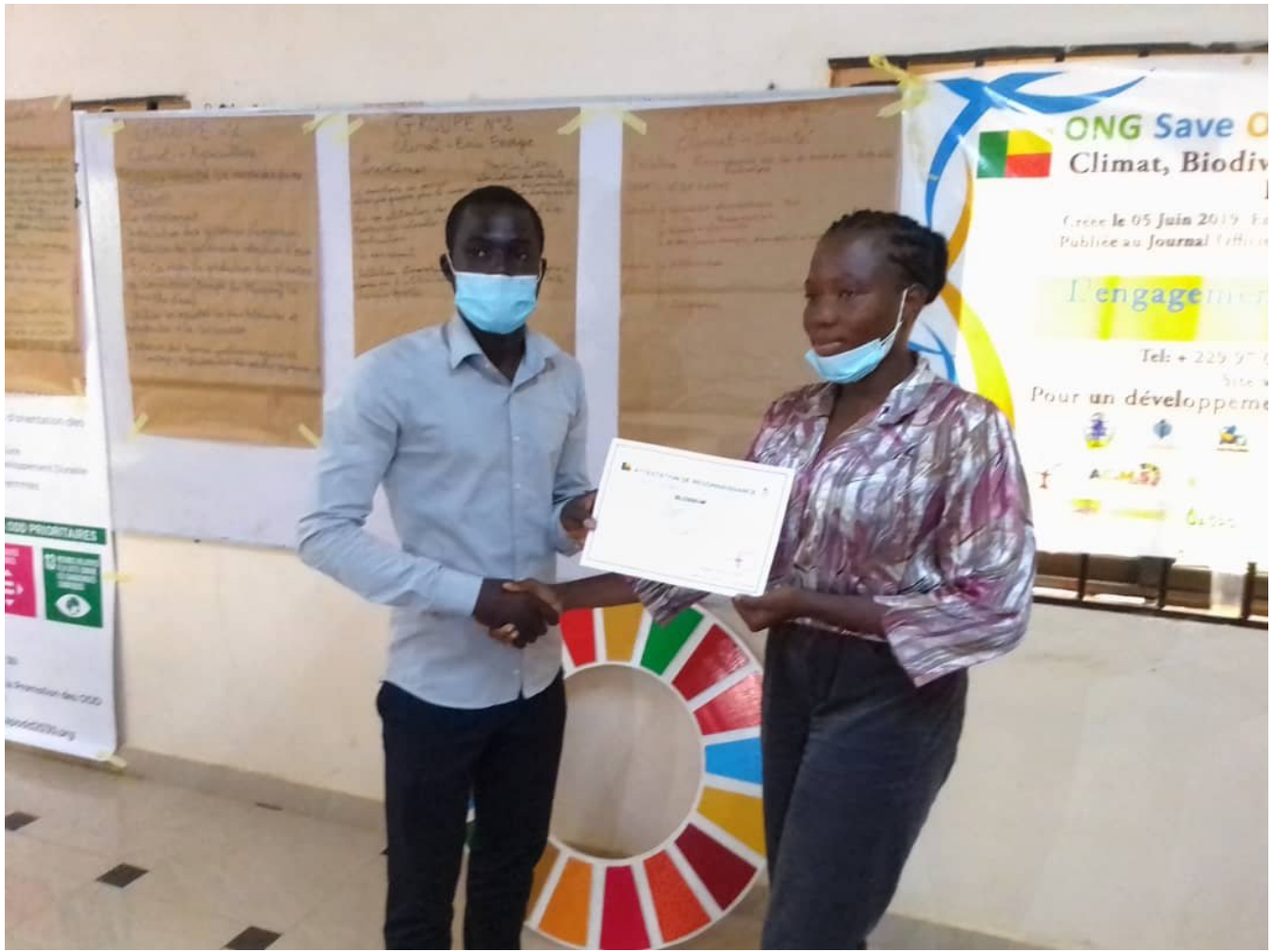


Groupe Climat-Santé



Groupe Climat-Energie et Eau

Au terme des travaux, les groupes se concentreront sur une seule problématique, y développeront une solution concrète pour concourir aux opportunités à venir. Telles sont les attentes des travaux des quatre groupes thématiques formés a déclaré Megan Valère SOSSOU, Président de l'ONG Save Our Planet.









Cérémonie de remise d'attestation aux participants et aux partenaires

Cette journée du 05 juin 2021 qui marque également le lancement officiel par les Nations Unies de la décennie 2021-2030 en faveur de la Restauration des Écosystèmes dans le monde a été riche en couleur, en partage d'expérience et en réseautage. Elle a été clôturée non seulement par la remise des attestations de participation aux jeunes participants mais aussi de la remise des attestations de reconnaissance aux honorables partenaires qui ont rehaussés le Café Climat, édition 2021.



Jeunesse pour la justice climatique



Equipe d'organisation

Notons que la participation active des participants et des partenaires, a démontré de l'engagement sans cesse de tous les acteurs à s'activer pour un climat favorable à toute et à tous.

Le cap étant désormais mis sur la ville de Parakou le samedi 12 Juin 2021 pour le même exercice au profit des jeunes du septentrion.

**#CaféClimatCalavi2021 #OngSaveOurPlanet #LABIS #SociétéCitéBio
#APODD #TalkAg #ArpyReigns #SmileWaste #VOACitoyenne
#OngReAgro #OngSaveVignon #Blossom #Give1ProjectAbomeyCalavi
#CoalitionVeilleCitoyenneODDPag #JournalSantéEnvironnement**

37e édition Journée Nationale de l'Arbre : l'ONG Save Our Planet et ses partenaires ont laissé des empreintes vertes à Parakou

Dans le cadre de la célébration de la 37e édition de la Journée Nationale de l'Arbre au Bénin, l'ONG Save Our Planet et ses partenaires ont sacrifié à la tradition sur le sentier des plissements de la grande ville du Nord Bénin, Parakou. Sensibilisation et Reboisement étaient au cœur du projet lancé à cette occasion.



En collaboration avec ses partenaires, Agrotec services plus,

La Cité Fidèle, Environnement Tropical, Gouvernement des jeunes du Bénin, AJEPAM, GAEDD ONG et l'UNEUP, l'ONG Save Our Planet a célébré la 37e édition de la Journée Nationale de l'Arbre par le lancement de son projet Empreinte Verte pour une Ville Durable.



Au nombre d'une trentaine, ces jeunes hommes et jeunes femmes, soldats écologistes de la ville de Kobourou, ont pris d'assaut l'Ecole Primaire Publique de Baka, le Collège d'Enseignement Général de Banikanni et la Circonscription scolaire de Parakou.











Objectif, sensibiliser à la protection de l'environnement et reboiser des espaces dépourvus d'arbres dans le contexte actuel, fait de crises sanitaire et écologique.



Des participants enthousiasmés

Conscients du rôle d'un arbre sur terre, des centaines de personnes à savoirs les écoliers, collégiens, enseignants et toute l'administration scolaire se sont mobilisés à leurs tours comme jamais auparavant derrière ces écologistes missionnaires pour mettre en terre plus de 200 plants de différentes espèces.

Il s'agit de : Terminalias Superba, Gmélina Arborea et Acacia Auriculiformis.



Dans un strict respect des gestes barrières liés au coronavirus, enfants, jeunes apprenants et adultes ont pris conscience de la protection de l'environnement notamment l'importance de l'arbre dans une vie pour un bien-être entre

la nature et l'Homme.



Pour le chargé du projet Canicius DJOSSOU de l'ONG Save Our Planet, ce n'est que le décor planté pour la restauration des écosystèmes urbains pour des villes durables. Car, a-t-il ajouté le bien être de la nature et de l'Homme en dépendent.

C'est dans une ambiance conviviale que les jeunes engagés pour la cause environnementale vertus de tee-shirts blancs bordés de vert à l'effigie de la jeune organisation Save Our Planet.